

Dès le 1^{er} juin 2022, la Ville de Romont vous offre la possibilité de recevoir vos factures électroniquement (à l'exception des factures d'impôts planifiées pour le printemps 2023)

Vous avez le choix entre deux types de factures électroniques

Les factures électroniques rendent les opérations de paiement nettement plus efficaces. D'une part, parce qu'elles évitent la numérisation constante et fastidieuse des documents. D'autre part, selon le type de facturation électronique choisi, la tâche de la saisie manuelle des factures est également supprimée. Enfin et surtout, tous nos collaborateurs ont accès très facilement et à tout moment aux documents de facturation électronique, ce qui simplifie considérablement de nombreuses opérations au sein de la commune – du contrôle et de la transmission des factures jusqu'au paiement et à l'archivage.

Envoi de facture par e-mail (PDF)



Nous vous envoyons votre facture au format PDF à l'adresse e-mail que vous avez indiquée. Comment s'inscrire ? Il vous suffit tout simplement de nous communiquer vos données complètes à l'adresse factures@romont.ch

Les avantages pour vous: pas de papier, pas d'enveloppe, pas de numérisation – vous pouvez archiver le PDF directement dans votre système informatique.

ebill dans le système E-Banking

Vous recevez et payez votre facture dans votre compte E-Banking / E-Finance. Vous vous connectez à votre système E-Finance / E-Banking.

Sélectionnez la rubrique «eBill» et recherchez **Ville de Romont** parmi les émetteurs de factures.

Les avantages pour vous: vous payez vos factures en un simple clic directement dans l'application E-Banking. Plus aucune saisie manuelle du paiement n'est nécessaire.

